



L'actu du moment

Le Comité National des AOC de juin valide le nouveau Dispositif d'Evaluation des Innovations

Le Dispositif d'évaluation des innovations (DEI) est destiné à renforcer la résilience du vignoble face aux enjeux du changement climatique, de l'urgence écologique ou encore des attentes sociétales, sans renier les fondamentaux des appellations.

De nouveaux modes de conduites, de nouvelles techniques culturales ou encore de nouvelles pratiques œnologiques et qui jusqu'à présent n'avaient pas droit de cité dans les cahiers des charges des vins à AOP : telle la porte ouverte les 29 et 30 juin par le Comité national des Appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses (CNAOV). Entrouverte, plus précisément car le mécanisme, baptisé Dispositif d'évaluation des innovations (DEI), compte bien évidemment des garde-fous « pour ne pas renier les fondamentaux des appellations », comme l'écrit l'INAO dans un communiqué daté du 3 juillet.

➤ Petit échelle, durée limitée, protocole de suivi

Dans le cas général, 10% maximum des volumes issus de ces innovations pourront être introduits dans les assemblages commercialisés tandis que le nombre d'innovations sera également limité à une innovation par grandes rubriques du cahier des charges, sauf exceptions dûment justifiées par les Comités régionaux des appellations viticoles (CRINAO) notamment au regard de l'absence d'interférence entre innovations ou des questions de replis. « Il est ainsi envisageable d'introduire à des fins de tests, dans les cahiers des charges des appellations, qui seront modifiés à cette fin, à petite échelle et pour une durée donnée, des conditions de productions innovantes, pratiques culturales ou œnologiques, dans le cadre d'un protocole de suivi adapté, sur la base d'une demande présentant les bases scientifiques de ces propositions, les modalités de suivi de celles-ci par un organisme technique choisi par l'ODG ainsi que le projet de convention liant l'ODG, les opérateurs engagés et l'INAO », précise l'INAO. Les ODG intéressées peuvent dès à présent notifier leur requête auprès de l'INAO.

➤ Le précédent des VIFA

Le Dispositif d'évaluation des innovations est destiné à renforcer la résilience du vignoble face aux enjeux du changement climatique, de l'urgence écologique ou encore des attentes sociétales.

En 2021, le CNAOV avait déjà pris une initiative dans ce sens, avec l'adoption de directive dite VIFA (Variétés d'intérêt à fin d'adaptation) offrant la possibilité d'introduire, moyennant un suivi précis, des cépages résistants aux maladies ou adaptés aux évolutions climatiques. Le cadre réglementaire des VIFA instaure une limitation à 5% de l'encépagement de l'exploitation, sinon une incorporation dans les assemblages de vins commercialisés sous AOP réduite à 10% afin de limiter les modifications substantielles des caractéristiques. Une vingtaine de cahiers des charges ont mobilisé à ce jour cette directive, selon l'INAO.

Plus d'info : <https://www.inao.gouv.fr/Nos-actualites/cnaov-juin-2023>

Les dernières parutions aux JO, JOUE et au BO Agri

Aides et financements

- Arrêté du 1^{er} juin 2023 relatif à la prise en charge partielle des indemnités versées par le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental aux agriculteurs ayant subi des pertes économiques consécutives aux mesures de **lutte obligatoire contre la flavescence dorée** : [ici](#)
- Arrêté du 5 juin 2023 relatif à la mise en œuvre des aides découplées hors « écorégime » : [ici](#)
- Arrêté du 24 avril 2023 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** – AOC concernées : *Coteaux d'Aix-en-Provence et Ventoux* : [ici](#)
- Arrêté du 25 avril 2023 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** – AOC concernées : *Bandol, Clairette de Die, Costières de Nîmes, Coteaux de Die, Crémant de Die, Côtes de Provence, Côtes du Rhône et Duché d'Uzès* : [ici](#)
- Arrêté du 8 juin 2023 fixant le montant de la cinquième et dernière répartition entre départements des crédits du dispositif exceptionnel fondé sur le règlement de minimis agricole destinés à la prise en charge des cotisations sociales des **personnes non salariées des professions agricoles et des employeurs de main-d'œuvre agricole affectés par l'épisode de gel survenu du 4 au 14 avril 2021** : [ici](#)
- Arrêté du 8 juin 2023 fixant le montant de la onzième et dernière répartition entre départements des crédits du dispositif exceptionnel destinés à la prise en charge des cotisations sociales des **personnes non salariées des professions agricoles et des employeurs de main-d'œuvre agricole affectés par l'épisode de gel survenu du 4 au 14 avril 2021** : [ici](#)
- Arrêté du 7 juin 2023 relatif à la **prise en charge partielle des indemnités** versées par le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental aux agriculteurs ayant subi des pertes économiques consécutives aux **mesures de lutte obligatoire contre la flavescence dorée** : [ici](#)
- Arrêté du 12 juin 2023 portant approbation de **programmes de développement agricole et rural pour l'année 2023** - Voir Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) : [ici](#)
- Arrêté du 9 juin 2023 portant **financement de projets de développement agricole et rural pour l'année 2023** : [ici](#)
- Arrêté du 16 juin 2023 relatif aux **volumes substituables individuels** pour certaines appellations d'origine contrôlées pour la récolte 2022 – AOC concernées : *Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages* : [ici](#)
- Appel à manifestation d'intérêt pour la **mise en œuvre d'une distillation de crise** : [ici](#)
- Décision n° INTV-GPASV-2023-38 relative à l'appel à manifestation d'intérêt pour la **mise en œuvre d'une distillation de crise** : [ici](#)
- Arrêté du 30 juin 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – AOC concernées : *Coteaux d'Aix-en-Provence, Côtes du Rhône, Luberon et Ventoux* : [ici](#)
- Instruction technique : Document annexe à l'instruction technique n° DGPE/SDPAC/2023-408 relative au **registre parcellaire graphique** et aux **définitions transversales liées aux surfaces** dans le cadre de la politique agricole commune à compter de la campagne 2023 : [ici](#)
- Instruction technique : **Dispositions transversales liées aux surfaces** dans le cadre de la politique agricole commune et au dépôt et à la modification de la **demande unique à compter de la campagne 2023** : [ici](#)
- Décret n° 2023-539 du 29 juin 2023 relatif au **Fonds national de modernisation, de performance et de pérennité** : [ici](#)
- Décret n° 2023-540 du 29 juin 2023 fixant la liste des productions mentionnées à l'article 10 de la loi visant à **protéger la rémunération des agriculteurs** : [ici](#)
- Décret n° 2023-541 du 29 juin 2023 portant **modification du régime de sanction pour le dépôt tardif de la demande unique** mentionnée à l'article D. 614-36 du code rural et de la pêche maritime aux aides de la PAC pour la campagne 2023 : [ici](#)
- Mise en œuvre par FranceAgriMer des aides à la **distillation de crise** N° INTV-GPASV-2023-43 : [ici](#)
- Instruction technique relative à **l'écorégime** : [ici](#)
- Instruction technique relative à la notion de **jeune agriculteur (JA)** et à l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (ACJA) à compter de la campagne 2023 : [ici](#)
- Document annexe à l'instruction technique n° DGPE/SDPAC/2023-425 du 05/07/2023 relative aux **dispositions transversales liées aux surfaces** dans le cadre de la politique agricole commune et au dépôt et à la modification de la demande unique à compter de la campagne 2023 : [ici](#)

- **Conditions d'éligibilité et définition de l'agriculteur actif** applicables aux régimes de paiements directs et à certaines aides du second pilier de la politique agricole commune, à compter de la campagne 2023 : [ici](#)

Communication

- LOI n° 2023-451 du 9 juin 2023 visant à **encadrer l'influence commerciale** et à **lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux** : [ici](#)

Environnement

- Arrêté du 7 juin 2023 fixant les conditions d'accès au programme volontaire pour le climat, l'environnement et le bien-être animal dit « **écorégime** » pour le « **bonus haies** » : [ici](#)
- Arrêté du 19 juin 2023 portant approbation du document de révision de l'aménagement de la **forêt domaniale de LA SAINTE-BAUME (Var)** pour la période 2019-2038 avec application du 2° de l'article L.122-7 du code forestier : [ici](#)
- Arrêté du 30 juin 2023 relatif aux **mesures de restriction**, en période de sécheresse, portant sur le **prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées** pour la protection de l'environnement : [ici](#)

Social

- Arrêté du 28 juin 2023 portant **extension d'un avenant salarial** à une convention collective de travail étendue relative aux professions agricoles : [ici](#)
- Avis relatif à l'**extension d'un avenant à l'accord national** sur l'emploi dans les exploitations et entreprises agricoles : [ici](#)
- Avis relatif à l'**extension d'un avenant à l'accord national** relatif à l'organisation de la négociation collective en agriculture : [ici](#)
- Avis relatif à l'extension d'un **avenant à la convention collective nationale des vins**, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France : [ici](#)
- Avis relatif à l'extension d'avenants salariaux à des conventions collectives de travail étendues relatives aux professions agricoles : [ici](#)

Technique

- Arrêté du 16 juin 2023 relatif au **rendement à l'hectare** de certains vins d'appellation d'origine contrôlée de la **récolte 2022** : [ici](#)
- Arrêté du 26 juin 2023 relatif aux **volumes complémentaires individuels** pour certaines appellations d'origine contrôlées pour la récolte 2022 : [ici](#)
- Avis relatif à l'ouverture d'une **procédure nationale d'opposition** pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'appellation d'origine protégée « **Clairette de Die** » : [ici](#)
- Avis relatif à l'ouverture d'une **procédure nationale d'opposition** pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'appellation d'origine protégée « **Crémant de Die** » : [ici](#)
- Avis relatif à l'ouverture d'une **procédure nationale d'opposition** pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'appellation d'origine protégée « **Grignan-Les-Adhémar** » : [ici](#)
- Avis relatif à l'ouverture d'une **procédure nationale d'opposition** pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'appellation d'origine protégée « **Rasteau** » : [ici](#)
- Avis relatif à l'ouverture d'une **procédure nationale d'opposition** pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'appellation d'origine protégée « **Ventoux** » : [ici](#)
- Avis relatif à l'ouverture d'une **procédure nationale d'opposition** pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'appellation d'origine protégée « **Coteaux de Die** » : [ici](#)

Règlementation communautaire

- Publication d'une communication relative à l'**approbation d'une modification standard** concernant le cahier des charges d'une dénomination dans le secteur vitivinicole visée à l'article 17, paragraphes 2 et 3,

du règlement délégué (UE) 2019/33 de la Commission 2023/C 211/05 – *Modification Standard cahier des charges AOC Gigondas* : [ici](#)

- Règlement délégué (UE) 2023/1225 de la Commission du 22 juin 2023 relatif à **des mesures temporaires exceptionnelles** dérogeant à certaines dispositions du règlement (UE) no 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en vue de **remédier aux perturbations du marché dans le secteur vitivinicole** dans certains États membres et dérogeant au règlement délégué (UE) 2016/1149 de la Commission – *distillation de crise, vendange en vert* : [ici](#)
- Publication d'une demande de modification du cahier des charges d'une dénomination dans le secteur vitivinicole visée à l'article 105 du règlement (UE) no 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil 2023/C 224/10 – *AOP Duché d'Uzès* : [ici](#)
- Règlement d'exécution (UE) 2023/1311 de la Commission du 27 juin 2023 octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «CVAS Biocidal Product Family based on L (+) Lactic Acid» conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil : [ici](#)
- Règlement d'exécution (UE) 2023/1465 de la Commission du 14 juillet 2023 prévoyant une **aide financière d'urgence** pour les secteurs agricoles touchés par des problèmes spécifiques ayant une incidence sur la viabilité économique des producteurs agricoles : [ici](#)

Les dernières nominations

- Commissaire du Gouvernement désigné par le ministre chargé de l'agriculture auprès du **Haut Conseil de la coopération agricole** - Mylène TESTUT-NEVES : [ici](#)
- **Directeur de Cabinet** du préfet de région PACA – Nicolas HAUPTMANN : [ici](#)
- Membres du **conseil spécialisé de FranceAgriMer** « vin et cidre » : Benjamin DUPUY personnalité représentant la transformation et Camille MASSON personnalité proposée par les conseils de bassin viticole : [ici](#)
- **Cessation de fonctions d'une préfète** - Mme LECAILLON (Marie-Françoise) – Préfète du Gard : [ici](#)
- **Nomination du préfet du Gard** - M. BONET (Jérôme) : [ici](#)
- **Nomination de la préfète de l'Ardèche** - Mme ELIZEON (Sophie) : [ici](#)
- **Cessation de fonctions d'un préfet** - M. RICHARD (Evence) – Préfet du Var : [ici](#)
- **Nomination du préfet du Var** - M. MAHÉ (Philippe) : [ici](#)
- Nomination de la **directrice de l'eau et de la biodiversité** - Mme de LAVERGNE (Célia) : [ici](#)